

Avis voté en plénière du 9 juillet 2014

# Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

---

## Déclaration du groupe de la mutualité

Tout d'abord le groupe de la mutualité tient à féliciter les deux rapporteurs qui ont su, dans un délai très limité, proposer à notre assemblée un document d'une grande qualité qui pointe les défis majeurs de notre société en matière de transition énergétique.

Notre conseil s'est penché au cours des deux dernières années à plusieurs reprises sur différents aspects de ce sujet prenant en compte à la fois les aspects économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires d'une croissance durable.

Concernant le titre III du projet de loi, le groupe de la mutualité soutient les remarques de l'avis qui invite à élargir la réflexion sur les modes de déplacement à privilégier ainsi que les infrastructures à mettre en place. En effet, comme le souligne l'avis, « *une stratégie dans le secteur des transports ne saurait se limiter à promouvoir le tout électrique* ».

Aussi, la mise en œuvre de la transition énergétique doit s'accompagner d'une meilleure offre de transport collectif ; cette offre devant répondre à des critères sociaux et de proximité.

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur : l'OMS vient de déclarer la pollution de l'air première cause environnementale de décès dans le monde. Parmi les facteurs de pollution atmosphérique dont l'origine est essentiellement humaine, on trouve principalement les rejets nocifs dus aux transports (gaz à effet de serre, particules, oxydes d'azote...).

Le groupe de la mutualité rappelle ici la démarche innovante pilotée par l'ARS d'Ile de-France sur l'évaluation de l'impact des projets de transports sur la santé des habitants et salariés de la communauté d'agglomération de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis. Les résultats de cette évaluation devraient donner lieu à des recommandations aux décideurs publics d'ajuster les projets en fonction de leur impact sur la santé. Il est indispensable que ces démarches s'étendent à l'ensemble du territoire national.

Comme le souligne l'avis, le projet de loi a pour objectif de mettre « *la société en mouvement* » ce qui requiert une mobilisation forte à tous les niveaux pour permettre un changement fondamental des habitudes et des comportements. Au-delà de nécessaires campagnes d'information grand public, le groupe de la mutualité soutient les préconisations de l'avis qui reprennent notamment celles du CESE sur *L'éducation à l'environnement et au développement durable* pour une meilleure implication citoyenne.

Enfin, le groupe de la mutualité porte un regard attentif, à l'instar de l'avis, sur les situations de précarité énergétique rencontrées par un ménage sur six. Au-delà des mesures de repérage, d'accompagnement et de soutien financier, il insiste sur les conséquences en termes de santé publique et d'exclusion sociale de ces situations.

Ce projet de loi ouvre « *un nouveau mode de développement solidaire et de bien vivre ensemble* » qui passe par la co-construction d'une vision commune d'un avenir souhaitable. Un certain nombre de conditions sont indispensables ; elles sont rappelées dans l'avis du CESE. Le groupe de la mutualité les partage.